

TABLEAU RECAPITULATIF

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES SPECIALISES EN HAUTE-SAONE

Rayonnement actuel	Statut	Communes CC. actuellement adhérentes	Spécialités repérées	Financement (2006)	Objectifs
ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE D'HERICOURT <i>Etablissement en cours d'agrément par l'état</i> ✓ Conservatoire à rayonnement intercommunal					
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT Total habitants : 18 542	Régie municipale	Ville d'HERICOURT C.C du Pays d'Héricourt <i>(100% des habitants vivent sur une commune ou CC. participant au financement de l'Ecole)</i>		- Ville de Héricourt - Familles - C.C du Pays d'Héricourt par le biais d'une subvention à la ville d'Héricourt	➤ Développer une spécialité (nouvelles disciplines), pouvant avoir un rayonnement départemental. <u>Financement</u> → <i>Fléchage d'une partie de la subvention de l'état issue du transfert</i> Conseil général : 33 % (taux maximal) Autres (dans le cadre d'une convention) : 66 %
ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE VESOUL ✓ Objectif : Agrément pour Conservatoire à rayonnement intercommunal					
VILLE DE VESOUL Total habitants : 18 882	Régie municipale	Ville de VESOUL		- Ville de Vesoul - Familles	➤ Elargir le rayonnement sur la C. d'agglomération de Vesoul Total habitants : + 15 338 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> ✓ Total rayonnement : 34 268 </div> ➤ Réorganiser les complémentarités avec l'école départementale sur ce secteur ➤ Procédure d'agrément. ✓ (Conservatoire à rayonnement intercommunal) ➤ Développer une spécialité (nouvelles disciplines), pouvant avoir un rayonnement départemental. <u>Financement de cette spécialité</u> → <i>Fléchage d'une partie de la subvention de l'état issue du transfert</i> Conseil général : 33 % (taux maximal) Autres: 66 % (dans le cadre d'une convention)

ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE - TERRITOIRE OUEST

✓ Objectif : **Secteur pilote de l'école départementale pour la mise en œuvre schéma départemental**

<p>TERRITOIRE OUEST 1 école centre à Gray + antennes rurales.</p>	<p>Syndicat mixte</p> <p>- Ecole départementale de musique de la HAUTE-SAÔNE « Michel Valet ».</p>	<p>- 2 C. de communes C.C. Val de Gray C.C. des 4 Rivières</p> <p>- 2 communes Marnay Pesmes Total habitants : 25 617</p> <p><i>73% des habitants vivent sur une commune ou CC adhérentes. (hors communes non groupées)</i></p>	<p>- Art Lyrique avec le Théâtre de Gray</p> <p>- Musiques traditionnelles</p>	<p>- Conseil général : 59%</p> <p>- Communes statutaires et par conventions et familles : 35%</p> <p>- Etat : 5,6%</p> <p>- Autres : 0,4%</p> <p><i>(Moyenne sur l'ensemble des secteurs)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectif de regrouper des collectivités qui représentent au moins 40 000 habitants ➤ Renforcer l'ancrage territorial (<i>recrutement d'un coordinateur de secteur ayant une mission de développement</i>). ➤ Encourager une plus forte participation des C.Communes (<i>entrées financières multiples</i>) <p>Financement Conseil général</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charges de centralité : 80% - Charges d'enseignements spécialisés : 50% - Charges nouvelles disciplines, éveil artistique et action culturelle : 33 % <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une spécialité (nouvelles disciplines) pouvant avoir un rayonnement départemental. <p><u>Financement de cette spécialité</u> → Fléchage d'une partie de la subvention de l'état issue du transfert</p> <p>Conseil général : 33 % (taux maximal) Autres: 66 % (dans le cadre d'une convention).</p>
--	--	--	--	---	--

ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE – TERRITOIRE EST

<p>TERRITOIRE EST 1 école-centre à Lure 1 école-centre à Luxeuil les Bains + antennes rurales.</p>	<p>Syndicat mixte</p> <p>- Ecole départementale de musique de la HAUTE-SAÔNE « Michel Valet</p>	<p>-Pas de C.C adhérentes - 9 communes adhérentes <i>Adelans Val de Bithaine Lure, Les Aynans Luxeuil, Villersexel Ronchamp, Plancherbas, Saint-Loup et Fougérolles</i></p> <p>Total habitants : 33 370</p> <p><i>38,7% d'habitants seulement vivent sur une commune ou CC adhérentes. (hors communes non groupées)</i></p>	<p>- Musiques actuelles</p>	<p>- Conseil général : 59%</p> <p>- Communes statutaires et par conventions et familles : 35%</p> <p>- Etat : 5,6%</p> <p>- Autres : 0,4%</p> <p><i>(Moyenne sur l'ensemble des secteurs)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectif de regrouper des collectivités qui représentent au moins 80 000 habitants ➤ Encourager une plus forte participation des C.Communes (<i>entrées financières multiples</i>) <p>Financement Conseil général</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charges de centralité : 80% - Charges d'enseignements spécialisés : 50% - Charges nouvelles disciplines, éveil artistique et action culturelle : 33 % <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une spécialité (nouvelles disciplines) pouvant avoir un rayonnement départemental. <p><u>Financement de cette spécialité</u> → Fléchage d'une partie de la subvention de l'état issue du transfert</p> <p>Conseil général : 33 % Autres: 66 % (dans le cadre d'une convention).</p>
---	---	--	-----------------------------	---	--

ECOLE DEPARTEMENTALE – TERRITOIRE CENTRE

✓ Objectif : **repositionnement géographique** de ce secteur ailleurs que sur Vesoul

<p>TERRITOIRE CENTRE</p> <p>- SECTEUR VAL DE SAONE (hors Vesoul et C. d'agglomération)</p> <p>1 école-centre à Vesoul + antennes à : Faverney Jussey Port sur Saône Rioz Scey sur Saône</p> <p>- SECTEUR DU PAYS DES 7 RIVIERES</p>	<p>Syndicat mixte</p> <p>- Ecole départementale de musique de la HAUTE-SAÔNE « Michel Valet »</p>	<p>Secteur Val de Saône -2 C.C adhérentes CC des Combes, CC des Belles Fontaines</p> <p>± 3 communes adhérentes Port-sur-Saône, Faverney, Jussey ... + autres divers</p> <p>Total habitants : ± 13 078 ± 41,3% des habitants seulement vivent sur une commune ou CC adhérentes. (hors communes non groupées)</p> <p>Pays des 7 rivières - 1 C.C adhérente CC du Pays Riolois + autres communes diverses...</p> <p>Total habitants : ± 7 600 ± 56% des habitants vivent sur une commune ou CC adhérentes.</p>	<p>- Jazz</p> <p>- Musique de rue, arts de la rue</p>	<p>- Conseil général : 59%</p> <p>- Communes statutaires et par conventions et familles : 35%</p> <p>- Etat : 5,6%</p> <p>- Autres : 0,4%</p> <p>(Moyenne sur l'ensemble des secteurs)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Objectif de regrouper des collectivités représentant environ 50 000 habitants ➤ Repositionnement du secteur Val de Saône avec réorganisation des complémentarités avec Vesoul. ➤ Définition d'une nouvelle centralité. ➤ Encourager une plus forte participation des C.Communes (entrées financières multiples) <p>Financement Conseil général</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charges de centralité : 80% - Charges d'enseignements spécialisés : 50% - Charges nouvelles disciplines, éveil artistique et action culturelle : 33 % <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une spécialité (nouvelles disciplines) pouvant avoir un rayonnement départemental. <p><u>Financement de cette spécialité</u></p> <p>→ Fléchage d'une partie de la subvention de l'état issue du transfert</p> <p>Conseil général : 33 % Autres: 66 % (dans le cadre d'une convention).</p>
--	---	--	---	--	--

EVOLUTION DU FINANCEMENT DE L'ÉCOLE DÉPARTEMENTALE SELON LES OBJECTIFS DU SCHEMA

